

Brexit : le Royaume-Uni obtient un délai de six mois



Bruxelles, 11 avril (RHC)- Les 27 États de l'Union européenne ont accordé hier soir un délai de six mois au Royaume-Uni pour concrétiser le Brexit. Le Premier ministre britannique Theresa May l'a accepté mais pourrait écarter ce sursis.

Lors de la tenue d'un Conseil européen extraordinaire hier, les dirigeants européens et le Premier ministre britannique Theresa May se sont accordés sur un report du Brexit pouvant aller jusqu'au 31 octobre, écartant la possibilité d'un non-accord. Ce compromis a été décidé à l'approche du 12 avril, date limite pour le retrait britannique comme il avait été convenu lors d'un précédent sommet.

Lors d'une conférence de presse organisée après le sommet, le président du Conseil européen Donald Tusk s'est félicité d'un accord sur une extension flexible jusqu'au 31 octobre, donnant six mois de plus au Royaume-Uni pour trouver la meilleure solution possible, ajoutant que les Britanniques pouvaient encore ratifier l'accord de retrait et que, dans ce cas, la prolongation prendrait fin. Il a également rappelé que Londres gardait la possibilité d'annuler complètement le Brexit.



Radio Habana Cuba